



Ça vous concerne...

Au secours ! la DIG se désorganise

Acte 2... La CFE-CGC interpelle de nouveau la Direction !

Bonsoir M. JASSON,

Au fil des jours, vos collaborateurs ne cessent de nous alerter quant aux dérives de votre projet « Mouvimm ». Au secours ! la DIG se désorganise.

=> Les salariés à qui des nouveaux postes ont été proposés dans les équipes Prospective et Projets Immobiliers n'ont reçu aucun courrier de nomination ni de date d'effet sur leur nouvelle activité. Les mesures d'accompagnement géographiques ou fonctionnelles ne leur ont pas été indiquées lors de l'entretien de recrutement ni écrites comme le préconise la Décision n°5 du 29 avril 2011.

=> Certains sont des contractuels pour qui le contrat doit être avenant du fait de leur mobilité géographique et/ou fonctionnelle : aucune proposition de la part des RH à ce sujet.

=> Les salariés amenés à prendre un poste sur un autre lieu géographique (ex : Saxe vers Madrid ou l'inverse) n'ont pas tous de bureau ni de téléphone ; on leur demande de rendre le véhicule qu'ils utilisent, le badge du parking ; leur ancien bureau est squatté par les nouveaux arrivants qui n'ont pas encore de bureau.

=> De nouveaux managers apprennent qu'on leur rattache des collaborateurs via un mail automatique d'une application de reporting "rameau". L'intrannuaire est modifié sans que les intéressés ne soient mis au courant : nouveau lieu de travail, nouveau manager, nouveaux collaborateurs.

=> **Cas le plus emblématique** : Un salarié recruté à l'UPR IDF à la Prospective et Développement Immobilier Technique est toujours sans bureau à ce jour. Il a été nommé le 1er avril...

Sa lettre de nomination de la part des RH de la DTF lui est parvenue à la mi-juin.

=> Un salarié recruté avec une promotion à la Prospective à qui on indique qu'il faudra attendre le 1er février car la DIG n'a pas de budget cette année. Le quota de promotions est atteint pour 2014. Le RD RH du 11 juillet 2011 indique la règle : le service preneur assume la charge de la promotion pour les postes vacants ou la reconnaissance des compétences acquises.

=> La charge de travail du personnel affecté à l'Exploitation et des Travaux augmente sans en avoir les moyens. Le ratio d'immeubles gérés par personne en IDF est très supérieur à la Province.

=> Des postes en doublon sont supprimés chez les assistantes.

La CFE CGC vous sollicite, M. JASSON, de bien vouloir prendre conscience du mal-être de vos collaborateurs suite à ce chaos, et vous demande de bien vouloir prendre dans les plus brefs délais toutes les dispositions nécessaires, afin que cesse ce DÉFILÉ de mauvaises nouvelles.

La CFE CGC vous remercie pour votre retour concernant nos deux mails.

Restant à votre entière disposition pour de plus amples renseignements.

Bien cordialement.

Jean Marc D'ARTAGNAN

DSCO CFE-CGC Orange « Fonctions Support »

La CFE-CGC revendique pour vous

Vos correspondants CFE-CGC

Pascal PEREZ – 06 07 44 41 47

Jean Marc DARTAGNAN – 06 89 10 01 12

Cadres et non cadres, plus d'infos sur :

www.cfecgc-orange.org/